



COMMUNE DE OBERSAASHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OBERSAASHEIM
DE LA SEANCE DU 16 MAI 2023

*Sous la présidence de Madame Marie-Laure GEBER, Maire.
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.
Elle ouvre la séance à 19h30.*

Présents :

| | |
|---------------------|-----------------------------------|
| HAUMESSER Christian | 1 ^{er} Adjoint au Maire |
| MELAYE Angéline | 2 ^{me} Adjointe au Maire |
| CORTIJO Juan | 3 ^{me} Adjoint au Maire |

ACKERMANN Gérard – COMBRE Rémy – FROMM Christine – FURLING Magalie –
GUIRA Rita – HILDWEIN Joël – MAYNARD Marlyse – SCHUBNEL Thierry –
SPINDLER Camille

Absents :

Néant

Secrétaire de séance :

Madame SPITZ Rachel

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du dernier procès-verbal
- 2) Révision des attributions de compensation
- 3) Création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)
- 4) Approbation des statuts du SIVOS
- 5) Travaux forestiers
- 6) Travaux Salle Polyvalente
- 7) Organisation du temps scolaire
- 8) Journée de solidarité
- 9) Renouvellement des baux de chasse communaux – période 2024/2033
- 10) Baux de chasse 2024/2033 – désignation des membres appelés à siéger
 - a) *Commission Consultative Communale de la Chasse 4C*
 - b) *Commission de dévolution*
- 11) Location Salle Polyvalente
- 12) Matériels roulants
- 13) Accessibilité terrain village
- 14) Divers

1. Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2023 a été transmis à tous les membres avant la réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Révision des attributions de compensation

Il est préalablement rappelé que, lors du passage à la fiscalité professionnelle unique en 2010, chaque commune a reçu une attribution de compensation calculée de façon à neutraliser ce passage en fiscalité professionnelle unique.

Néanmoins, dans une logique de solidarité financière, la Communauté de Communes a engagé un processus de révision des attributions de compensation en proposant la suppression des attributions de compensation négatives des dix communes concernées (OBERSAASHEIM, WECKOLSHEIM, DURRENTZEN, URSCHENHEIM, APPENWIHR, WIDENSOLEN, HEITEREN, HETTENSCHLAG, DESSENHEIM et LOGELHEIM).

Ce sont les quatre communes ayant les attributions de compensation positives les plus élevées, à savoir FESSENHEIM, BIESHEIM, KUNHEIM et VOLGELSHEIM, qui seront sollicitées pour la diminution du montant de leurs attributions de compensation versées par la Communauté de Communes pour un montant total de 143 975 € répartis selon le tableau annexé à la présente délibération.

S'agissant d'une révision libre des AC en dehors de tout transfert de charges, les règles de vote sont les suivantes :

- Une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire sur les montants des AC révisées ;
- Une délibération à la majorité simple de chaque commune intéressée sur ce montant révisé.

Les nouvelles attributions de compensation, versées à l'issue de cette procédure de révision, sont annexées à la présente délibération.

Vu le dernier rapport de la CLECT en date du 13 mars 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les modalités de révision des attributions de compensation et les montants des attributions de compensation pour l'année 2023 tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la présente délibération.

3. Création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)

Madame le Maire rappelle la délibération prise le 10 janvier 2023 approuvant la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre les communes d'Obersaasheim et de Geiswasser à la rentrée scolaire de septembre 2023.

Pour simplifier la gestion des services scolaires dans les deux communes, il est proposé de mettre en place un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS). Il s'agit d'une structure autonome administrée par une assemblée et disposant d'un budget propre abondé par les deux communes membres.

Il aura pour mission d'assurer le fonctionnement matériel des écoles maternelles et élémentaires accueillant les enfants des collectivités adhérentes, l'organisation du transport scolaire, la gestion du matériel et des fournitures scolaires nécessaires à l'exercice des compétences, la gestion du personnel...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'un SIVOS entre les communes d'Obersaasheim et de Geiswasser
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

4. Approbation des statuts du SIVOS

Par délibération en date du 16 mai 2023 (point n° 3), il a été approuvé la création d'un SIVOS entre les communes d'Obersaasheim et de Geiswasser.

La rédaction des statuts est l'une des toutes premières démarches de la création d'un SIVOS.

Madame le Maire présente un projet de statuts. Elle en expose les grands points.

Ce SIVOS sera constitué par les Communes d'Obersaasheim et de Geiswasser.
Il prendra le nom de SIVOS Obersaasheim-Geiswasser
La date d'effet sera le 1^{er} septembre 2023.

Madame le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le projet de statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les statuts annexés à la présente délibération.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les présents statuts et tout document se rapportant à cette délibération.

5. Travaux forestiers

Madame le Maire passe la parole à Monsieur CORTIJO Juan qui présente un compte rendu de la visite de la forêt communale avec Monsieur WILME Michel, représentant ONF et quelques membres du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé, et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de donner suite au devis relatif aux travaux de la forêt communale présenté par l'ONF – pour l'année 2023 – pour un montant de 18 735,15 euros H.T. (travaux d'entretien parcellaire, cloisonnement sylvicole, 50% des travaux d'infrastructure, travaux divers, travaux d'exploitation).
- Décide de retirer du devis (montant initial : 21 015,18 euros H.T.) les travaux de dégagement manuel de régénération naturelle, l'entretien des clôtures grillagées ainsi que la moitié des travaux d'infrastructure.
- Décide d'accepter l'état de prévision des coupes présentant un bilan net prévisionnel de 9 560 euros H.T..

6. Travaux Salle Polyvalente

Madame le Maire passe la parole à Monsieur CORTIJO Juan concernant la réfection du parquet de la Salle Polyvalente. En effet, des travaux de reprise suite à décollement, de reprise de joints et de ponçage seraient à prévoir.

Monsieur CORTIJO Juan présente deux devis à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le devis de l'entreprise HERTZOG d'un montant de 2 393,60 euros T.T.C..
- De charger Madame le Maire ou son représentant de signer le devis, ainsi que tout document afférent à ces travaux.

7. Organisation du temps scolaire

Notre commune est concernée par la campagne de renouvellement ou de modification de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2023.

En effet, la dernière délibération date de 2020 (la durée de validité des horaires est de 3 ans).

La mise en place d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal - à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023 - avec la commune voisine de Geiswasser nécessite une modification des horaires de l'école.

- 1) Les horaires actuels de l'école d'Obersaasheim sont :
- Matin : 8h15 – 11h45
 - Après-midi : 13h30 – 16h

Les horaires proposés pour la rentrée de septembre 2023 à Obersaasheim sont :

- Matin : 8h20 – 11h50
- Après-midi : 13h50 – 16h20

Le Conseil d'école réuni le 23 mars 2023 a été informé de cette proposition. Il restait néanmoins à attendre la validation du transporteur, qui aura en charge les navettes de bus entre les deux communes (proposition désormais validée).

2) *Pour information :*

Les horaires proposés pour la rentrée de septembre 2023 à Geiswasser sont :

- *Matin : 8 h 10 – 11 h 40*
- *Après-midi : 13 h 40 – 16 h 10*

Vu l'avis favorable du Conseil d'école du 23 mars 2023,

Considérant que la mise en place d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal à la rentrée de septembre 2023 nécessite une modification des horaires de l'école d'Obersaasheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les horaires tels que définis ci-dessous pour une application à la rentrée de septembre 2023.

| LUNDI | MARDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 8 h 20 – 11 h 50 | 8 h 20 – 11 h 50 | 8 h 20 – 11 h 50 | 8 h 20 – 11 h 50 |
| 13 h 50 – 16 h 20 | 13 h 50 – 16 h 20 | 13 h 50 – 16 h 20 | 13 h 50 – 16 h 20 |

- AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à effectuer toutes les démarches afférentes à la présente délibération.

8. Journée de solidarité

Madame le Maire rappelle au Conseil que conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement d'actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution de 0,3 % versée par l'employeur à la Caisse de Solidarité pour l'autonomie.

Dans la fonction publique territoriale, cette journée est fixée par délibération après avis du Comité Social Territorial (CST).

L'assemblée est amenée à se prononcer sur les nouvelles modalités d'application de ce dispositif au niveau de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial n° CST2023/084 en date du 27 avril 2023,

Après consultation du personnel,

Le Maire expose à l'assemblée :

La journée de solidarité peut être accomplie par les agents publics selon l'une des modalités suivantes :

- 1) Soit le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai
- 2) Soit le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur
- 3) Soit toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Madame le Maire propose d'instaurer la journée de solidarité par le travail de 7 heures supplémentaires dans l'année. Il sera possible de fractionner ces 7 heures dans la limite d'une heure minimum par jour. D'autre part, les 7 heures seront proratisées par rapport au temps de travail de chaque agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'adopter la modalité proposée par Madame le Maire.

- Elle prendra effet le 1^{er} juin 2023.
- Elle sera applicable aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires.

9. Renouvellement des baux de chasse communaux – période 2024/2033

Madame le Maire rappelle que les baux de chasse actuels, conclus en 2015, expireront le 1^{er} février 2024.

La Commune est donc tenue de mettre en place la procédure de renouvellement des baux pour une "nouvelle" période de 9 ans, soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Une des premières décisions à adopter concerne l'affectation du produit de la location de la chasse payé par les locataires.

Soit le produit de la chasse peut rester acquis à la Commune, si deux tiers au moins des propriétaires possédant au moins deux tiers des surfaces chassables le décident expressément. Pour ce faire, il y a lieu de consulter les propriétaires.

Soit le Conseil Municipal renonce d'office au produit de la chasse, c'est-à-dire la Commune se charge de collecter le loyer et le reverse aux propriétaires proportionnellement à la contenance cadastrale des terrains compris dans les lots de chasse. Dans ce cas, la loi ne prévoit ni la dispense, ni l'obligation de consultation des propriétaires.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de cette renonciation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renoncer au produit de la chasse pour la période 2024-2033, ainsi qu'à la mise en œuvre de la procédure de consultation des propriétaires,
- charge Madame le Maire, ou son représentant, de signer tout acte et document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

10. Baux de chasse 2024/2033 – désignation des membres appelés à siéger

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner les membres du conseil municipal appelés à siéger à la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) et à la Commission de dévolution.

Les membres suivants sont désignés pour faire partie des deux commissions.

a) Commission Consultative Communale de la Chasse 4C

Présidente : GEBER Marie-Laure

Titulaires : HILDWEIN Joël
ACKERMANN Gérard
FROMM Christine

Suppléants : HAUMESSER Christian
MAYNARD Marlyse
SCHUBNEL Thierry

b) Commission de dévolution

Présidente : GEBER Marie-Laure

Titulaires : HILDWEIN Joël
ACKERMANN Gérard
FROMM Christine

Suppléants : HAUMESSER Christian
MAYNARD Marlyse
SCHUBNEL Thierry

11. Location Salle Polyvalente

Madame le Maire passe la parole à Madame FROMM Christine.

Madame FROMM Christine informe qu'en raison de la météo, le marché de printemps du 26 mars 2023, initialement prévu sur la place de la caserne s'est déroulé dans la Salle Polyvalente.

A noter, que seule la moitié de la Salle Polyvalente était disponible.

Madame FROMM propose au conseil de demander un prix de location de 150 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce montant et prend note que la facture va être transmise au demandeur.

Madame FROMM Christine informe également que le festival des chorales aura lieu le 7 ou 14 avril 2024. Les organisateurs demandent à réserver la Salle Polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande.

Le conseil municipal en profite pour confirmer les règles de réservation de la Salle Polyvalente pour les personnes ne résidant pas dans le village, à savoir que seuls les enfants des administrés peuvent louer la Salle Polyvalente.

12. Matériels roulants

a) Tracteur

Madame le Maire passe la parole à Monsieur HAUMESSER Christian qui rappelle le projet d'acquisition d'un tracteur « spécial collectivités » Ce matériel serait plus adapté et respecterait les nouvelles normes de sécurité et d'homologation.

Un groupe de travail a étudié les différentes offres (7 au total).

Après avoir entendu les explications et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de suivre l'avis du groupe de travail et de retenir le devis de l'entreprise TROMPETER et Fils (le mieux disant et le moins disant) d'un montant de 48 200 euros H.T. soit 57 840 T.T.C.
- Charge Madame le Maire ou son représentant de signer tout document afférent à ce dossier.

b) Remorque

Monsieur HAUMESSER Christian informe l'assemblée que la remorque actuellement utilisée avec le tracteur n'est plus homologuée pour la route.

Il présente par conséquent un devis pour l'achat d'une remorque répondant aux normes pour un montant de 6 419,00 euros H.T..

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet achat et charge Madame le Maire ou son représentant de signer tout document afférent à cette acquisition.

13. Accessibilité terrain village

Madame le Maire passe la parole à Monsieur SCHUBNEL Thierry qui présente le projet de l'entreprise NEOLIA concernant l'acquisition de la parcelle située à l'arrière du cimetière.

Il est à noter que ce terrain est concerné par un emplacement réservé destiné à une éventuelle extension du cimetière. Une réunion de commissions sera prochainement programmée à ce propos.

Concernant l'accès de la parcelle concernée, la Commune devrait vendre une partie du terrain communal pour permettre la création de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour et une abstention, donne son accord de principe pour la vente d'une partie du terrain, afin de permettre l'accès.

14. Divers

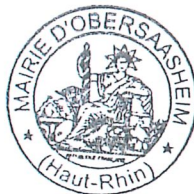
- a) Madame le Maire fait part de demandes de déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles elle n'a pas fait valoir son droit de préemption.
- b) Madame le Maire rappelle au conseil que l'inauguration des travaux de remplacement du beffroi, des cadrans et de l'armoire de commande de l'horloge de l'église aura lieu le 11 juin 2023 à 10 heures.
- c) Madame le Maire informe que le secrétariat de la Mairie sera fermé le vendredi 19 mai 2023.
- d) Madame le Maire présente les candidatures réceptionnées pour les emplois d'été.
- e) Madame le Maire fait part de deux demandes de location du minibus de la commune pour les congés d'été. Le conseil municipal décide d'accepter le prêt du véhicule du 10 au 28 juillet pour le périscolaire d'Algolsheim.
- f) Madame le Maire informe du changement de tarifs du SIAEP pour le remplissage des piscines des particuliers avec les poteaux d'incendie. Le montant passe de 40 à 140 euros.
- g) Madame MELAYE Angéline remercie les bénévoles pour la journée citoyenne.
- h) Madame MELAYE Angéline fait part d'une demande du CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) qui recherche un local pour une rencontre parents/enfants un vendredi matin. Monsieur HILDWEIN Joël propose la Caserne. La date retenue est le vendredi 23 juin 2023.
- i) Madame MELAYE Angéline informe qu'une animation est prévue le 21 juin 2023 pour la fête de la musique devant l'Épicerie Chez Marie.
- j) Monsieur CORTIJO Juan fait part d'un candélabre défectueux rue des Poiriers.
- k) Monsieur CORTIJO Juan remercie Monsieur COMBRE Rémy pour la mise en place de l'ordinateur à la caserne.

- l) Monsieur HILDWEIN Joël informe qu'une ligne téléphonique est nécessaire pour la caserne.
- m) Monsieur CORTIJO Juan demande si les enseignants sont formés aux gestes de premiers secours. Des renseignements vont être pris.
- n) Madame FROMM Christine fait part du classement des quilleurs mis à l'honneur.
- o) Monsieur HILDWEIN Joël demande des informations d'avancement concernant la mise en place des led. Monsieur HAUMESSER Christian répond que la commande a été effectuée. Le prévisionnel est estimé en juillet.
- p) Monsieur HILDWEIN Joël rappelle le week-end des sapeurs-pompiers les 17 et 18 juin 2023, avec la nuit du sapeur et le marché aux puces.
- q) Monsieur COMBRE Rémy informe qu'il est nécessaire de passer au logiciel Windows supérieur à la Mairie afin de pouvoir installer les diverses mises à jour Berger Levrault.
- r) Monsieur SCHUBNEL Thierry fait part d'une demande de miroir au 19A rue du 2 Février. Ce point sera vu en commission.
- s) Monsieur SCHUBNEL Thierry informe que la fête de l'abeille aura lieu le 11 juin 2023.
- t) Monsieur HAUMESSER Christian informe le conseil que l'association de pêche aimerait acquérir l'ancienne tondeuse communale. Etant donné qu'il s'agit d'une association du village, le conseil municipal opte pour un montant de 500 euros.
- u) Monsieur HAUMESSER Christian propose de fixer une date pour une réunion de commission Bâtiment et Cimetière. Elle aura lieu le lundi 5 juin à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant demandé la parole, Madame le Maire clôt la séance à 22 heures.

Obersaasheim, le 30 mai 2023

Le Maire,



Marie-Laure GEBER

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de OBERSAASHEIM de la séance du 16 mai 2023

- 1) Approbation du dernier procès-verbal
- 2) Révision des attributions de compensation
- 3) Création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)
- 4) Approbation des statuts du SIVOS
- 5) Travaux forestiers
- 6) Travaux Salle Polyvalente
- 7) Organisation du temps scolaire
- 8) Journée de solidarité
- 9) Renouvellement des baux de chasse communaux – période 2024/2033
- 10) Baux de chasse 2024/2033 – désignation des membres
 - a) *Commission Consultative Communale de la Chasse 4C*
 - b) *Commission de dévolution*
- 11) Location Salle Polyvalente
- 12) Matériels roulants
- 13) Accessibilité terrain village
- 14) Divers

| <i>Nom et prénom</i> | <i>Qualité</i> | <i>Signature</i> | <i>Procuration</i> |
|------------------------|------------------------------------|------------------|--------------------|
| GEBER Marie-Laure | Maire | | |
| HAUMESSER Christian | 1 ^{er} Adjoint au Maire | | |
| MELAYE Angéline | 2 ^{me} Adjointe au Maire | | |
| CORTIJO Juan | 3 ^{me} Adjoint au Maire | | |
| MAYNARD Marlyse | Conseillère municipale | | |
| COMBRE Rémy | Conseiller municipal | | |
| HILDWEIN Joël | Conseiller municipal délégué | | |
| SCHUBNEL Thierry | Conseiller municipal délégué | | |
| FROMM Christine | Conseillère municipale déléguée | | |
| GUIRA Rita | Conseillère municipale | | |
| ACKERMANN Gérard | Conseiller municipal | | |
| FURLING Magalie | Conseillère municipale | | |
| SPINDLER Camille | Conseillère municipale | | |

Accusé de réception en préfecture
0683216802462-20230516-01-16-05-2023-DE
Date de télétransmission : 30/05/2023
Date de réception préfecture : 30/05/2023

COMMUNE D'OBERSAASHEIM

PV DU CM DU 16/05/2023

Accusé de réception en préfecture
088-216802462-20230516-01-16-05-2023-DE
Date de télétransmission : 30/05/2023
Date de réception préfecture : 30/05/2023